

Histoire de la fondation La Solidarité

La fondation La Solidarité est l'une des plus anciennes institutions de bienfaisance du pays ; sa création, en 1882, répondit aux besoins pressants de changements que connaissait la société suisse. Elle permit, ainsi que d'autres initiatives analogues des pays occidentaux, d'orienter la construction démocratique du pays vers un modèle plus équitable ; elle portait en germe ce que sont devenues, le siècle suivant, la sécurité sociale, les mutuelles et les assurances maladies. La Solidarité vit le jour au cœur de la révolution industrielle, à une époque où le travail des enfants apparaissait comme un fait intolérable et où tout était encore à faire dans ce qu'on appelait alors les œuvres sociales.

Après une importante préparation, résultat de nombreux débats préalables, le 24 octobre 1882, à l'Hôtel de ville de Lausanne, une centaine de citoyens se réunirent et adoptèrent les statuts de La Solidarité, « Une fondation en faveur de l'enfance malheureuse et pour l'étude de questions sociales. » Son but était donc non seulement de venir au secours des enfants pauvres du canton, mais encore de lancer des études en vue d'arriver à la réalisation d'améliorations pratiques dans le domaine social.

L'article premier des buts de la fondation déclarait ceci :

« La Solidarité poursuivra par tous les moyens légaux la solution des questions humanitaires. Elle s'occupera en premier lieu de l'amélioration du sort des enfants malheureux. Elle suscitera ensuite l'organisation de caisses de retraite pour la vieillesse et pour les victimes d'accidents.

La fondation s'occupera en outre de diverses questions sociales, suivant leur urgence, telles que : 1° la position économique de la femme ; 2° les rapports entre patrons et ouvriers (coopération et participation aux bénéfices) ; 3° l'assistance publique ; 4° l'épargne et assurances diverses ; 5° l'alcoolisme ; 6° l'instruction publique ; 7° les impôts, etc. »

Lors de cette première séance, 2'700 francs furent réunis par les personnes présentes, une somme importante qui est l'équivalent d'une trentaine de milliers de francs d'aujourd'hui. Dans les semaines qui suivirent, les membres de La Solidarité organisèrent des récoltes de fonds et créèrent des comités à même de décider comment les subsides seraient répartis.

Les besoins étaient immenses et une forte préoccupation animait les initiateurs ; il s'agissait d'être efficace et de donner une solide impulsion à des projets réalisables dans une certaine urgence. Pour la majorité de ces pionniers, il convenait de « rassembler pour innover », de bâtir des projets que l'Etat se chargerait par la suite de transformer en institution. Dès sa création, La Solidarité ne fit aucune distinction de religion ou de nationalité entre les individus qu'elle entendait protéger, et elle étendit son activité à tous les enfants du canton de Vaud.

Dans cette optique, deux ans après l'adoption des statuts, en 1884, La Solidarité créa l'œuvre des Colonies de vacances, une institution précurseur qui permit à de nombreux enfants pauvres de Lausanne de découvrir la campagne pour la première fois. Deux camps furent organisés, les garçons furent envoyés au Mont-sur-Lausanne et les filles à Montpreveyres.

En 1886, les membres de la fondation créèrent la Paternelle, une association ayant pour but de pensionner les enfants de ses membres décédés. Ce système fonctionnait selon le principe de l'entraide mutualisée, chaque parent devait payer une cotisation mensuelle de 50 centimes par enfant et les sommes réunies permettaient d'assurer la protection des orphelins. Ce système, qui allait se généraliser par la suite, permit de protéger de nombreuses familles du besoin en assurant un fonds de roulement continu pour combler les besoins.

A la fin de cette même année, La Solidarité comptait déjà 69 enfants sous sa protection. Pour s'assurer qu'ils recevaient les soins nécessaires, les membres de la fondation décidèrent de mettre sur pied un groupe de dames qui rendraient visite aux enfants placés et les suivraient individuellement. Par la suite, ces dames patronnesses, qui œuvraient bénévolement, organisèrent chaque année une partie de bridge dont les bénéfices étaient reversés à la fondation. Cette partie de bridge humaniste existe encore de nos jours grâce à la générosité de dames lausannoises.

En 1888, la fondation fut à l'origine d'une nouvelle avancée qui paraît aujourd'hui naturelle à tout un chacun. En étudiant les mauvais résultats scolaires de certains élèves, plusieurs membres de La Solidarité comprirent que ceux-ci étaient en situation d'échec pour la simple raison qu'ils étudiaient le ventre vide. Ils décidèrent alors de créer ce qui furent les premières cantines scolaires du canton. A Lausanne, la fondation mit sur pied des cuisines qui commencèrent à fonctionner durant l'hiver 1889 ; alors, cinq fois par semaine, elles offraient à dîner aux enfants des écoles lausannoises dans les locaux du Collège de Villamont.

Lors des années suivantes, le système d'entraide mutualisée appelé la Paternelle, ainsi que les colonies de vacances, furent séparés de La Solidarité et devinrent des entités distinctes. La fondation suivait en cela l'idée qui fut à l'origine de sa création en permettant aux œuvres initiées sous son patronage de devenir autonomes.

Après la Première Guerre Mondiale, en 1918, l'épidémie de grippe qui ravagea l'Europe fit de nombreuses victimes parmi les jeunes pères de famille. La Solidarité concentra alors son action sur le secours à porter aux nombreuses femmes devenues veuves et à leurs enfants.

Quelques années plus tard, en octobre 1921, une grande manifestation fut organisée au Casino de Montbenon ; deux concerts, un buffet, un marché aux légumes et divers jeux pour petits et grands permirent de rapporter un bénéfice de plus de 26'000 francs (environ 120'000 francs aujourd'hui). Grâce à cette formidable manne, en janvier 1922, 242 enfants du canton étaient pris en charge par la fondation.

Après la Seconde Guerre Mondiale, les services sociaux se développèrent dans toute l'Europe occidentale et commencèrent à être organisés par les Etats ; l'action de La Solidarité, ayant d'une certaine manière atteint son but de transformation de la société, devint alors moins essentielle. Pour autant, la fondation continua son action et fut même à l'origine de projets innovants ; au début des années cinquante, elle initia pour la première fois une réflexion concernant la création d'un bureau de recouvrement des pensions alimentaires. Cette idée, qui devait permettre aux femmes divorcées de ne plus être seules face à leurs anciens conjoints, fut apparemment trop novatrice pour l'époque, et ne fut finalement mise en pratique qu'une cinquantaine d'années plus tard.

En orientant son action vers la protection des membres les plus fragiles de la société vaudoise, La Solidarité fut à l'origine de plusieurs avancées notables dans le domaine social. Depuis plus d'un siècle, la fondation poursuit son œuvre grâce aux dons qu'elle recueille et au produit de son capital ; elle continue aujourd'hui, grâce au travail de ses membres, d'apporter aide et conseil aux familles vaudoises en difficulté ; elle est capable de donner une réponse rapide aux cas d'urgence.